

## Rapport de la Présidente

Séance publique du  
vendredi 15 mars 2019

**6<sup>ème</sup> Commission**

**N° CD-2019-2-6-1**

### Service instructeur

DEVI - Service de l'Environnement et de  
l'Agriculture

### Service consulté

## **REVISION DES TARIFS D'ABATTAGE ET DE PRESTATIONS DE L'ABATTOIR DE CERNAY**

Résumé : Le présent rapport propose de valider l'évolution des tarifs d'abattage et de prestations de la Société d'exploitation de l'abattoir départemental de CERNAY. En 2018, cet outil a permis à plus de 600 apporteurs réguliers de s'inscrire dans la filière courte et de contribuer ainsi à la préservation de notre environnement et de notre cadre de vie.

Le rapport annuel de gestion, pour 2017, de l'abattoir départemental présentant les comptes de gestion de la Société d'Exploitation de l'abattoir de Proximité du Haut-Rhin, ainsi qu'un bilan annuel ont été validés par la Commission permanente le 16 novembre 2018.

L'analyse financière montre que l'abattoir a atteint l'équilibre financier avec un volume de viande traitée de 1 147 tonnes en 2017 (1 132 tonnes en 2018). Le résultat d'exploitation est de 40 747,33 € pour un chiffre d'affaires net de 1 137 884 €. Le passif, non résorbé depuis plus de 10 ans, s'établit cependant à 357 259 €.

La Société d'exploitation souhaite procéder à une révision des tarifs de ses prestations afin de consolider ce bilan, selon les chiffres présentés dans le tableau joint au présent rapport qui ont été validés par la Commission consultative de suivi de l'abattoir en date du 28 novembre 2018.

Il convient notamment de préciser la mise en place de pénalités forfaitaires de 20 € pour l'amenée d'animaux non annoncée et le non retrait de découpes demandées ; ces mesures ont pour objectif d'améliorer l'organisation actuelle et de responsabiliser davantage les éleveurs.

La Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie a approuvé cette évolution des tarifs lors de sa réunion du 25 janvier 2019.

Il vous est proposé d'approuver la révision des tarifs d'abattage et des prestations de l'abattoir départemental de CERNAY, selon les modalités énoncées dans le tableau annexé au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT